



Conseil Constitutionnel  
2, rue de Montpensier  
75 001 PARIS

Château-Thierry, le 7 août 2013

Monsieur le Président,

Le Conseil d'Etat a transmis le 12 juillet dernier au Conseil que vous présidez une Question prioritaire de constitutionnalité visant les articles 1 et 3 de la loi 2011-835 du 13 juillet 2011. Cette QPC enregistrée sous le n°2013-346 QPC auprès du greffe, a été introduite par la société Schuepbach Energy LLC le 4 janvier dernier auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise-95, dans le cadre du recours de cette société contre l'abrogation, en octobre 2011, de ses permis de recherche d'hydrocarbures dits de "Nant" et de "Villeneuve-de-Berg" octroyés par arrêtés du 1er mars 2010.

Cette saisine du 12 juillet dernier n'est pas ici questionnée.

Toutefois, comme des centaines de milliers de citoyens en France et en Europe, conscients des dangers inhérents aux techniques de forage et de complétion, le collectif citoyen Carmen est absolument opposé à l'expérimentation, l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures nécessitant une fracturation hydraulique ou toute autre stimulation de la roche.

Nous tenons par la présente à respectueusement informer le Conseil de notre attachement ainsi que celui d'un très grand nombre de citoyens, à l'actuelle prohibition de cette technique invasive dont les impacts délétères à de multiples niveaux et à court, moyen ainsi que long termes sont maintenant documentés par une abondante littérature scientifique et de vulgarisation.

Interdiction qu'il convient de maintenir et de renforcer afin que notre Pays s'oriente clairement et le plus rapidement possible vers des énergies de flux à faible impact environnemental. Ceci lui permettant en partie de respecter son engagement à contenir les effets des activités humaines sur le dérèglement climatique constaté ainsi qu'à préserver les ressources et les milieux que nous léguons aux générations futures.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre haute considération.

Pour le collectif Carmen

Christine Lecque, Benoît Périn [contact@collectif-carmen.org](mailto:contact@collectif-carmen.org)